



Compte rendu Réunion du Conseil Municipal
Jeudi 02 juillet 2020 à 20 h 00 à la Mairie – Salle du Conseil Municipal

Etaient présents : David BONNET, Maire, Robert FAY, Pascaline MAXANT, Catherine NALPOWIK, adjoints, Samuel ALBERT, Florence BLACHE, Huguette JOLIVET, Arnaud LEBRETON, Sylvain MAURIN, Cédric RIBEYRE, Frédéric SOUBEYRAND (arrivé en cours de séance), Philippe TERRY, Pierre VERGNES, Didier VIALLET, conseillers.

Absent excusé : M. Stéphane JUNIQUE qui a donné pouvoir à M. David BONNET.
Secrétaire de séance : Mme Catherine NALPOWIK.

La séance débute à 20 h 08. Le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal, en date du 9 juin 2020, est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Vote des taux d'imposition de 2020 des taxes directes locales :

Considérant la baisse continue des dotations d'Etat et la volonté de la commune de maintenir et de développer sa capacité d'autofinancement,

M. le Maire propose que les taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) connaissent une évolution positive de 2 % en 2020, en concertation avec les membres de la Commission Finances.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Le Conseil Municipal :

Vu l'état N° 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 et sa notice,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de M. le Maire ;
- Fixe les taux suivants d'imposition des taxes directes locales, pour 2020 :

Taxes	Taux votés en 2019	Variation des taux	Taux votés en 2020
Taxe foncière (bâti)	14.82 %	2 %	15.12 %
Taxe foncière (non bâti)	96.01 %	2 %	97.93 %

- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Proposition du conseil municipal :

M. le Maire informe les membres qu'une nouvelle commission communale des impôts directs doit être constituée, suite aux récentes élections municipales.

Le Conseil Municipal :

Considérant qu'il convient de soumettre à M. le Directeur départemental des finances publiques une liste de 24 contribuables de la commune ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité :

- Dresse la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), arrêtée, comme suit : Jean-Paul NOHARET, Jean-Pierre VIVIER, Michel LAPRAS, Daniel JUNIQUE, Robert FAY, Jean-Michel FAURE, Samuel ALBERT, Bruno BAL, Alain MONTMAGNON, Michel DESFONDS, Sylvain BRUNEL, David BOURCIER, Alain LAFAYE, Fabien FOSSE, Thierry GEORJON, Maurice JULIEN, Wilfrid BOURDIN, Hubert DARNAUD, Pascal MARCHANDIAU, Sandrine BALTHAZAR, Marion COMEAT, Michel DARNAUD, Paul GAUNARD, Pierre DELHOMME.

Désignation d'un délégué au SDEA :

M. le Maire rappelle aux membres que la commune de VION adhère au SDEA (Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement). Ce syndicat mixte, créé par arrêté ministériel du 17 juin 1963, regroupe le Département de l'Ardèche, des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), des syndicats de communes et des communes. Il est l'unique opérateur public ardéchois d'ingénierie et d'expertise technique mis à la disposition des élus pour mener leurs opérations d'investissement et les accompagner dans le montage de leurs projets.

Suite au renouvellement général du conseil municipal, M. le Maire propose d'élire un nouveau délégué qui sera amené à siéger au sein de l'assemblée générale du SDEA.

L'assemblée générale de ces délégués se réunira ensuite pour élire, parmi eux, les représentants appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SDEA.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- Désigne M. David BONNET, en qualité de délégué, de la commune de VION, au sein du SDEA.

Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse :

M. le Maire expose au conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant de la collectivité auprès du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, auquel elle est adhérente.

Le représentant ainsi désigné siègera notamment au sein d'un des collèges électoraux du syndicat mixte. Ces collèges électoraux désigneront ensuite des représentants titulaires et suppléants qui formeront alors le « comité syndical », de l'établissement, organe délibérant du syndicat mixte.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- DECIDE de désigner Mme Huguette JOLIVET, représentante de la commune de VION, au sein du collège électoral du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Cession du véhicule communal : Renault Kangoo (acquis en 2002) :

M. le Maire informe les membres qu'il souhaite vendre le véhicule communal, Renault Kangoo, immatriculé 7133 PP 07, mis en circulation le 26 novembre 2002, dont la commune n'a plus l'usage.

En application de la délibération du Conseil Municipal N° 2020/020 du 23 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, la décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € est prise par M. le Maire ou son suppléant.

Cependant, M. le Maire souhaiterait avoir l'avis du conseil municipal sur cette cession, sachant que la commune a acheté ce véhicule neuf en 2002, pour un montant de 12 163.10 €, et qu'à ce jour ce vieux véhicule Diesel risque d'échouer au contrôle technique.

Une proposition d'achat a été faite par le garage Vion Auto Services situé à VION, pour un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la vente du véhicule communal Renault Kangoo immatriculé 7133 PP 07 au Garage Vion Auto Services, pour un montant de 300 € ;

- Approuve la signature par M. le Maire de tous les documents relatifs à la cession du véhicule et la réalisation de toutes les démarches nécessaires auprès des autorités administratives compétentes ;

- Dit que le produit de cession sera prévu au budget primitif 2020.

**Participations 2019/2020 aux frais de chauffage -
Locataires des logements communaux – Rue des Ecoles :**

M. le Maire propose de demander aux locataires des logements communaux situés 42 Rue des Ecoles, leur participation aux frais de chauffage, pour la période d'octobre 2019 à juin 2020, calculée en fonction de leur consommation respective de fioul et du prix moyen du fioul premier :
Locataire de l'appartement A : 387 € - Locataire de l'appartement B : 16 €.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de M. le Maire ;
- CHARGE M. le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

Compte-rendu Réunion conseil d'école du 26/06/2020 :

72 élèves sont attendus pour la nouvelle rentrée scolaire 2020/2021.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée, salle du Conseil Municipal.

Lors de cette rencontre, il y a eu une demande de prise en charge du ménage, après les activités de yoga et de gym. Les élus vont étudier les différentes possibilités et essayer de trouver une proposition de solution. Les éventuels travaux durant l'été (vidéoprojecteurs, plaquiste....) ont été évoqués également.

Personnel communal :

Convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle

« Santé au travail » - Effet au 01/04/2020 :

M. le Maire rappelle que la commune de Vion adhère, via une convention auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07), au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Drôme (CDG 26).

M. le Maire présente la nouvelle convention, prenant effet à compter du 1^{er} avril 2020 pour une période de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction. Outre les nouvelles modalités d'exercice des visites médicales des agents communaux, la tarification évolue, avec effet au 1^{er} avril 2020, de 62 € (60 € destinés au CDG 26 + 2 € de frais de gestion au CDG 07) à 67 € (65 € destinés au CDG 26 + 2 € de frais de gestion au CDG 07).

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les conditions conventionnelles et tarifaires ;
- Donne pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour signer la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle « santé au travail », avec effet au 1^{er} avril 2020, ainsi que tout éventuel avenant à la présente convention.

**Assistance administrative/Dossiers CNRACL : Renouvellement Convention :
Centre de Gestion de l'Ardèche/Commune de VION – 2020-2022 :**

M. le Maire informe les membres que le CDG 07 (Centre de Gestion de l'Ardèche) peut apporter son soutien aux collectivités pour les renseignements relatifs aux dossiers CNRACL mais également pour la vérification des dossiers des agents communaux y afférents, parfois lourds à traiter, avant leur transmission à la caisse de retraite, dans le cadre d'une convention rémunérée.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention d'assistance administrative du CDG 07 relative aux dossiers « CNRACL » des agents communaux, prenant effet au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 2 ans et 6 mois.

Informations divers :

Travaux Route de Bobon : remerciements aux bénévoles.

Coût des interventions :

Celle de Mr LAGUT (taille de branches) est à 2040 € TTC ;

Celle de Mr BOURDIN (terrassment) est passée à 1366,80 € TTC ;

Celle de Mr SAVIN Esprit Jardin (élagage avec broyeur) est passée à 900 € TTC.

Travaux d'entretien/Viarhona :

Coût estimatif des interventions : LAGUT : 816 € TTC, Esprit Jardin : 360 € TTC.

Location du local communal de la Gare :

Les locataires ne demandent pas de gratuité, suite à la période de confinement mais se portent acquéreurs du bâtiment.

Réflexion sur une estimation du bâtiment.

Projet de maison d'assistantes maternelles :

4 personnes ont créé une association pour monter un dossier auprès de l'organisme concerné.

Elles recherchent un local de 160 m² environ.

Incivilités:

Bruit, déchets, vols, violation des propriétés privées.

Propositions : Augmenter les rondes de gendarmerie,

Demande d'un arrêté pour un « couvre feu » au City Stade,

Les voisins vigilants, refaire une nouvelle équipe,

Mise en place de caméras de surveillance.

Prochaines Réunions du conseil municipal :

Le vendredi 10 Juillet à 18h :

Election de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2020 et l'élection d'un membre (élu) supplémentaire au sein du CCAS.

Le mercredi 22 juillet à 20h : Vote du budget primitif 2020.

Tirage au sort des jurés sur les listes électorales des communes de Lempis et Vion, le 6 Juillet à 15h, Salle du Conseil Municipal de VION.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 h 22.

VION, le 06 juillet 2020.

Le Maire,

David BONNET

